

PROJET ASSOCIATIF

2025

2028



BOUCLIER BLEU
France

Protéger le patrimoine en temps de crise



Association Agréée de
Sécurité Civile

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



Le mandat qui s'achève a été riche de projets et d'ambitions pour le Bouclier bleu France. L'obtention de l'agrément de sécurité civile en 2023 a marqué un moment historique dans l'histoire de l'association, reconnaissant ainsi son expertise sur le volet opérationnel de la protection du patrimoine sinistré ou menacé et plaçant le Bouclier bleu France comme un acteur phare dans ce domaine.

Le nouveau projet associatif, fruit d'une réflexion commune, s'inscrit dans les pas du précédent tout en fixant de nouveaux objectifs pour ancrer et pérenniser les actions de l'association dans le temps.

Cette réflexion a conduit à l'écriture de trois axes stratégiques pour aboutir, concrètement, aux orientations associatives. Pour que l'ensemble des bénévoles trouve une place au sein de l'association, pour que la protection du patrimoine devienne et reste un sujet central au niveau local, national et international, le Bouclier bleu France doit poursuivre ses efforts et continuer d'innover.

La dimension humaine de notre association est une ressource de qualité, alors, cultivons-la !

Marie Courselaud

Présidente du Bouclier bleu
France

« Mettons en commun ce que nous avons de meilleur, et enrichissons-nous de nos mutuelles différences ». **Paul Valéry**

SOMMAIRE

1. Notre vision.....	p. 3
2. Nos valeurs.....	p. 4
3. Nos axes stratégiques.....	p. 5
4. AXE 1 : niveau local.....	p. 6
5. AXE 2 : niveau national.....	p. 7
6. AXE 3 : niveau international.....	p. 8
7. Partenariats stratégiques.....	p. 9
8. Conclusion.....	p. 10

NOTRE VISION

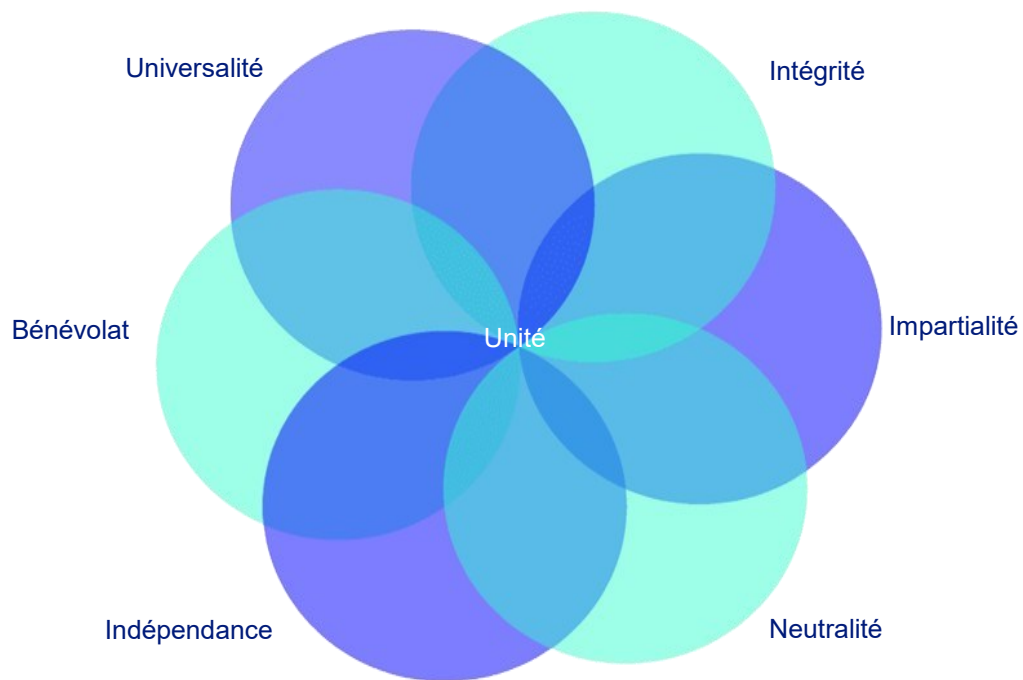


Section Pays de la Loire - Journée d'échange "Prévenir les risques sur le patrimoine des institutions culturelles" à Angers

Le Bouclier bleu France (BbF) a été créé en 2001 sous le statut d'une association loi 1901, reconnue d'intérêt général et agréée de sécurité civile depuis 2023. Il est le relais en France du Blue Shield International (BSI), créé en 1996 afin de protéger et de sauvegarder le patrimoine culturel mondial en cas de conflits armés ou de catastrophes majeures. Le Bouclier bleu France a pour vocation de participer à l'intégration de la protection du patrimoine dans les pratiques culturelles des institutions publiques mais aussi de sensibiliser les propriétaires privés, tout en favorisant sa prise en compte auprès des acteurs du secours : Préfectures, Services départementaux d'incendie et de secours, etc. Dans ce cadre, le Bouclier bleu France peut compter sur son réseau de membres actifs ainsi que sur ses partenaires : AFPCNT, Croix-Rouge Française, délégations départementales de la Protection civile.



NOS VALEURS



Conformément à la charte de Strasbourg, adoptée en 2000 par le Comité international du Bouclier Bleu, nos principes fondamentaux sont les suivants :

▪ **Intégrité**

Faire respecter le patrimoine culturel comme signifiant de l'identité culturelle des peuples et source de développement durable. Prévenir les dommages qui peuvent l'affecter afin de le transmettre aux générations futures.

▪ **Impartialité**

S'appliquer à protéger le patrimoine culturel sans distinction de type de patrimoine, quels que soient le pays, les croyances, l'expression ethnique ou le système politique et économique. S'appliquer à protéger en priorité le patrimoine culturel en péril.

▪ **Neutralité**

S'abstenir de prendre part aux hostilités et aux controverses d'ordre politique, religieux, ethnique ou idéologique.

▪ **Indépendance**

Conserver une autonomie qui permette d'agir toujours selon les principes du Comité international du Bouclier bleu.

▪ **Bénévolat**

Se porter volontaire pour protéger le patrimoine culturel sans vouloir en retirer aucun bénéfice financier ou autre, direct ou indirect.

▪ **Unité**

Seul représentant en France du Blue Shield International, l'Association « Bouclier bleu France (Blue Shield France) » étend son action de protection du patrimoine culturel au territoire entier, en métropole et dans les départements et territoires d'outre-mer de la République française. À l'étranger, il poursuit son action dans le cadre du Comité international du Bouclier bleu.

▪ **Universalité**

La protection du patrimoine culturel est un devoir universel, mis en œuvre entre autres par le Comité international du Bouclier bleu au sein duquel tous les comités nationaux et régionaux ont des droits égaux et le devoir de s'entraider.

NOS AXES STRATÉGIQUES

Le Bouclier Bleu France, dans la continuité de son engagement pour la protection du patrimoine culturel en période de conflit ou de catastrophe naturelle, s'inscrit dans une dynamique de renforcement de ses actions au niveau local, national et international. Le projet associatif 2025-2028 ambitionne de développer de manière significative l'organisation de réponse à l'urgence (ORU), d'intégrer le mécanisme de protection civile européen, tout en poursuivant le travail de formation et de partenariats stratégiques. Ce projet se déploiera selon trois axes principaux : le développement local, la structuration nationale et l'ouverture internationale.

- **Renforcer la présence et l'efficacité des sections locales** du Bouclier Bleu dans la réponse à l'urgence.
- **Renforcer l'efficacité et la capacité de réponse du Bouclier Bleu France au niveau national**, notamment à travers des formations et des partenariats.
- **Positionner le Bouclier Bleu France comme un acteur clé de la protection du patrimoine au niveau européen**, en partenariat avec la BSPP dans le cadre du mécanisme de protection civile européen.



AXE 1 : DÉVELOPPEMENT DE L'ASSOCIATION AU NIVEAU LOCAL

Objectif : Renforcer la présence et l'efficacité des sections locales du Bouclier Bleu dans la réponse à l'urgence.

Le Bouclier Bleu France entend accentuer la structuration de ses sections locales en les intégrant davantage dans le dispositif national d'organisation de réponse à l'urgence (ORU). L'enjeu est d'établir un maillage territorial efficace, capable de répondre rapidement aux crises.

1. Formations spécifiques par le SRU aux membres locaux :

- Structurer les sections locales autour d'équipes formées pour soutenir les interventions sur le terrain, en lien direct avec l'ORU national.
- Former les référents ORU locaux dans chaque section pour faciliter la coordination entre le Service de réponse à l'urgence (SRU), les autorités locales (préfectures, mairies) et les autres partenaires.

2. Renforcement des formations locales réalisées au sein des sections :

- Développer des modules de formation dédiés à la protection du patrimoine en contexte de crise, adaptés aux besoins des sections locales.
- Poursuivre les exercices d'entraînement en collaboration avec les acteurs locaux (SIS, préfectures, etc.).

3. Intégration dans les dispositifs ORSEC :

- Travailler en lien avec les sections à la signature de conventions avec les Services d'Incendie et de Secours (SIS) pour garantir l'implication du Bouclier Bleu dans la réponse à l'urgence au niveau départemental.
- Mettre en place un suivi régulier pour faire vivre ces conventions à travers des rencontres annuelles et des exercices conjoints.
- Équiper les sections locales de matériel d'intervention dans le cadre de l'ORU.

AXE 2 : POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT NATIONAL DE L'ORGANISATION DE RÉPONSE À L'URGENCE (ORU)

Objectif : Renforcer l'efficacité et la capacité de réponse du Bouclier Bleu France au niveau national, notamment à travers des formations et des partenariats renforcés.

Le Bouclier Bleu France a déjà entrepris des démarches importantes dans la structuration de son ORU. Pour 2025-2028, l'association entend poursuivre cette dynamique en consolidant les acquis et en augmentant les capacités d'intervention des équipes à l'échelle nationale.

1. Poursuite des formations spécialisées :

- Proposer des formations régulières et spécialisées visant à étoffer la réserve opérationnelle de l'ORU, en lien avec les partenaires et sur des scénarios de crise récurrents sur le territoire national (inondations, incendies).
- Harmoniser avec les partenaires tels que la Croix-Rouge, la Protection civile et les SIS, les formations existantes en vue d'un appui mutuel sur le terrain. Ces formations visent à former des personnes capables de soutenir l'intervention du Bouclier bleu France en zone sinistrée.
- Poursuivre la formation à l'attention des services culturels (accompagnement au PSBC, réponse à l'urgence, etc.).

2. Développement des exercices nationaux interservices :

- Multiplier les exercices conjoints et les retours d'expériences avec les partenaires nationaux (SIS, Croix-Rouge, Protection Civile), afin de favoriser la collaboration intersectorielle et l'efficacité des interventions.
- Mettre en place des simulations de crise spécifiques pour tester l'intervention (en prenant aussi en compte le risque de conflit).

3. Renforcement des conventions nationales :

- Poursuivre les travaux engagés avec l'AFPCNT (Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques).
- Mettre en œuvre des formations croisées entre les acteurs de la sécurité civile et ceux du patrimoine culturel pour créer une meilleure synergie sur le terrain.

AXE 3 : DÉVELOPPEMENT DU VOLET INTERNATIONAL AVEC LE MODULE "PATRIMOINE EUROPÉEN"

Objectif : Positionner le Bouclier Bleu France comme un acteur clé de la protection du patrimoine au niveau européen.

Le Bouclier Bleu France souhaite jouer un rôle moteur dans la création et la mise en œuvre de dispositifs européens de protection du patrimoine culturel, en réponse aux crises majeures. Pour 2025-2028, un axe prioritaire est le développement du module "Patrimoine " intégré au Mécanisme de Protection Civile Européen.

1. Création d'un module "Patrimoine " :

- Élaborer un module spécifique pour la protection du patrimoine culturel à l'échelle européenne, en partenariat avec la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP).

2. Développement de partenariats européens :

- Consolider les partenariats avec les autres comités nationaux du Bouclier Bleu (Belgique, Italie, Espagne, Allemagne, Arménie, etc.) pour partager des retours d'expérience et des bonnes pratiques.

3. Participation aux exercices internationaux :

- Intégrer des réservistes aux exercices et aux formations organisés par l'Union Européenne, pour développer leurs compétences.
- Organiser, en France, des exercices sur des sites patrimoniaux emblématiques en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux.

PARTENARIATS STRATÉGIQUES

Objectif : Renforcer la collaboration avec les acteurs clés de la sécurité civile et du patrimoine pour garantir une réponse d'urgence efficace.

Le Bouclier Bleu France a su développer des partenariats stratégiques qui contribuent à la réalisation de ses missions. Pour les années à venir, il est crucial de pérenniser et de renforcer ces collaborations.

1. Partenariats avec l'AFPCNT et la Sécurité Civile :

- Poursuivre les travaux de sensibilisation à travers le partenariat avec l'AFPCNT pour la protection du patrimoine face aux catastrophes.
- Développer des formations croisées entre les membres du Bouclier Bleu et les SIS pour accroître la coopération et l'efficacité des interventions.

2. Convention avec la Croix-Rouge Française :

- Élaborer un cadre de collaboration mutuel avec la Croix-Rouge pour assurer une complémentarité entre les interventions humanitaires et la protection du patrimoine culturel en cas de catastrophe.

3 Mise en œuvre des conventions avec les SIS :

- Organiser des exercices réguliers et des échanges d'expertise entre les sapeurs-pompiers et les membres du Bouclier Bleu.



CONCLUSION

Le projet associatif 2025-2028 du Bouclier Bleu France représente une feuille de route ambitieuse pour renforcer la protection du patrimoine culturel face aux crises, tant au niveau local, national qu'international. Le développement des sections locales, la structuration nationale de l'ORU, et l'intégration dans les dispositifs européens, s'appuieront sur des partenariats forts avec des acteurs-clés (sapeurs-pompiers et associations agréées de sécurité civile). Ce projet contribuera à positionner le Bouclier Bleu France comme un acteur incontournable de la sauvegarde du patrimoine en cas d'urgence.



CONTACTS

BOUCLIER-BLEU.FR

SITE WEB



Téléphone : **09 80 80 15 15**

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h.

Astreinte urgences joignable de 7h à 21h.

09 80 80 15 15 - Menu 2



[**secretariat@bouclier-bleu.fr**](mailto:secretariat@bouclier-bleu.fr)

[**direction@bouclier-bleu.fr**](mailto:direction@bouclier-bleu.fr)

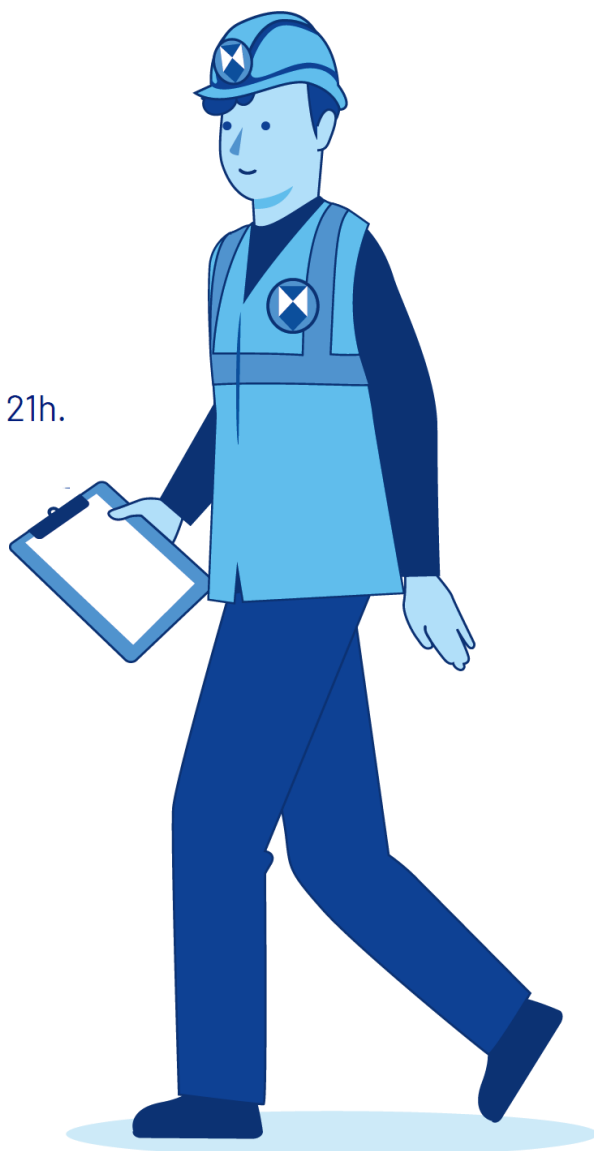
Adresse postale :

Bouclier bleu France

c/o INHA

2, rue Vivienne

75002 Paris



Suivez nous sur les réseaux sociaux !

